# Nouvelles suisses

## M. Fluckiger remet ses lettres de créance au Kremlin

MOSCOU, 28 (A.T.S.). — M. Chvernik, président du Soviet suprême de l'Union soviétique, a reçu mercredi au Kremlin M. Hermann Fluckiger, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suisse en U.R.S.S., qui lui a remis ses lettres de créance. Le ministre Fluckiger était accompagné du conseiller de légation von Salis, du premier secrétaire de légation Schaerer et d'un attaché. Il a présenté ses collaborateurs au président Chvernik.

Du côté russe, les personnalités suivantes étaient présentes: MM. Dekanosov, ministre adjoint des affaires étrangères, Gorkine, secrétaire du praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S., Pochidaiev, chef adjoint de la première division européenne au ministère des affaires étrangères, et Kotchetkov, chef adjoint de la division de propagande de ce ministère.

Après la remise des lettres de créance, le président Chvernik a eu avec le ministre Fluckiger un entretien auquel a assisté M. Dekanosov.

**Un soldat se noie dans l'Aar.** — BERNE, 28. Mercredi, vers 14 h. 30, le canonnier Jacques Collet, menuisier à Baulmes, de la batterie de camp. 2, s'est noyé dans l'Aar en se baignant.

Il faisait du service à Wangen-sur-l'Aar. L'accident s'est produit pendant les heures de loisir du soldat. Le corps n'a pas encore été retrouvé.

**Pas de photographies des régions fortifiées.** — BERNE, 28. Le département militaire fédéral communique :

« Après l'explosion de Dailly, plusieurs journaux périodiques ou quotidiens ont, sans autorisation, publié des vues photographiques de la région sinistrée. Ces publications rendirent nécessaire l'ouverture d'une enquête en complément de preuves à laquelle il ne fut exceptionnellement pas donné suite, vu le peu de gravité de l'infraction dans le cas particulier.

» Il paraît cependant nécessaire de rappeler à la presse et au public que l'arrêté du 18 mars 1937 concernant les régions fortifiées et ses dispositions d'exécution interdisent formellement la prise et la publication de vues photographiques, de dessins ou d'autres reproductions qui se rapportent à des régions fortifiées. Des exceptions sont toutefois prévues avec une autorisation expresse du département militaire fédéral.

» Toute contravention à cette interdiction est poursuivie et jugée par les tribunaux militaires. »

**A propos des nouveaux tarifs dans l'industrie bâloise du bâtiment.** — Dans sa « Lettre de Bâle » du 27 août, notre correspondant de la cité rhénane faisait état de nouveaux tarifs dans l'industrie du bois. Les salaires à l'heure variaient de 2 fr. 89 pour les manœuvres à 4 fr. 23 pour les parqueteurs. Ces chiffres ont étonné quelques-uns de nos lecteurs, qui nous ont fait part de leurs doutes sur l'exactitude de ces renseignements.

En effet, les prix publiés étaient ce qu'on appelle les prix de régie, c'est-à-dire les tarifs que les patrons sont autorisés à facturer à leurs clients pour les travaux exécutés par des ouvriers du bois. Les salaires payés aux ouvriers sont en réalité très voisins dans le canton de Bâle de ceux qui sont versés dans d'autres cantons : les charpentiers touchent 2 fr. 51 (3.78) de l'heure, les menuisiers 2 fr. 50 (3.93), les vitriers 2 fr. 50 (3.76), les parqueteurs 3 fr. 30 (4.23) et les manœuvres âgés de plus de 19 ans 2 fr. 11 (2.87). La différence entre ces chiffres que nous communique la F.O.B.B. et les chiffres entre parenthèses dont faisait état notre correspondant de Bâle représente les frais généraux du patron, son salaire et sa part de bénéfices.

**Au Grand Conseil vaudois.** — LAUSANNE, 28. Dans sa séance de mercredi matin, le Grand Conseil vaudois a voté un crédit de 120,000 fr. pour la transformation des combles du bâtiment administratif de la colonie d'Orbe. Il a décidé la convocation des assemblées de communes pour se prononcer sur la suppression de l'article 8 bis de la Constitution vaudoise. Cet article interdit les associations et organisations affiliées directement ou indirectement à l'Internationale communiste, ainsi que toute autre organisation internationale ou étrangère dont l'activité est contraire à l'ordre public.

Le Conseil a voté définitivement une somme de 92,500 fr. pour l'agrandissement du dispensaire antituberculeux de la policlinique universitaire à Lausanne. Il a voté en première lecture la vente, pour 39,800 fr., d'un immeuble sis à Neuchâtel, compris dans la succession de Mme Gygi, décédée à Rolle au mois de janvier, qui a légué toute sa fortune, environ 220,000 fr., à l'hôpital cantonal, aux fins de lutter contre le cancer.

**Tragique accident de la circulation au Tessin.** — BELLINZONE, 28. M. H. Gilli, de Lucerne, circulait à motocyclette sur la route cantonale, avec sa femme à l'arrière de la machine. Soudain, près d'Osogna, une vache traversa la chaussée. Le motocycliste ne put pas l'éviter et à la suite du choc, sa femme et lui furent projetés quelques mètres plus loin. Transportés d'urgence à l'hôpital, les blessés ont été immédiatement opérés. Le mari s'en tire avec de sérieuses blessures, tandis que sa femme, qui avait le crâne fracturé, est décédée peu après. La victime était âgée d'une quarantaine d'années. Les époux Gilli étaient depuis quelques jours en vacances à Mélide.

**Importation d'objets de luxe suisses en Angleterre.** — LONDRES, 28. L'office de commerce britannique a annoncé mercredi qu'à la suite de la conclusion des récents accords, des objets de luxe suisses pourront être introduits en Angleterre selon une quote représentant le 20 pour cent des importations annuelles suisses en Angleterre.

## Naissances

Monsieur et Madame Max-André CONUS - ROULIN ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de leur petit

**Jean-François**

Berne, le 27 août 1946
Clinique Salem — Kalchegweg 4

Rédacteur responsable: René Braichet
Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel

# A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

## LA VILLE

### AU JOUR LE JOUR

#### *Probité*

*L'autre jour, une dame récemment rentrée des Etats-Unis pénétrait dans une cabine téléphonique du Locle pour y découvrir le numéro de téléphone d'une de ses amies à laquelle elle désirait annoncer sa visite. Elle avait noté les cinq chiffres sur une enveloppe contenant un billet de vingt francs. En sortant, elle laissa l'enveloppe sur la tablette de la cabine.*

*Quelques heures après, alors qu'elle prenait le thé chez son amie, quelle ne fut pas sa surprise d'être appelée par une visiteuse qui, ayant cherché longuement dans le « Télé-Blitz » le nom qui figurait à côté du numéro indiqué sur l'enveloppe oubliée, venait lui remettre le pli. Voilà un geste qui méritait d'être signalé.* NEMO.

### Le réfectoire de Monruz

A ceux, qui demandent quelle est à Monruz cette construction nouvelle, genre baraquement, nous pouvons donner la réponse suivante : pour répondre au désir bienveillant de la direction de la « Favag » le Département social romand des Unions chrétiennes de jeunes gens et des sociétés de la Croix-bleue a ouvert à Monruz un réfectoire qui débuta modestement par une cantine en planches brutes, pour les ouvriers d'un entrepreneur chargé d'agrandir la fabrique, mais que fréquentèrent aussi dès le début des employés de cette dernière.

Un arrangement fut conclu entre la direction de la Favag et le D.S.R. qui fit alors transporter la Maison du soldat de la Lenk, qui fut reconstruite sur un terrain offert par la fabrique. Totalement restaurée, ouverte à tous, cette maison prolonge sur le bord de notre lac son utile existence qu'elle eut au pied du Wildstrubel.

### Météore ? bombe volante ?

Un lecteur de Saint-Blaise nous signale qu'il a observé vendredi passé, 23 août, aux environs de 23 heures, une boule de feu venant de la région de Witzwil et disparaissant vers Valangin. Une explosion provoqua deux étincelles géantes, une lueur semblable à celle produite par un éclair de magnésium éblouit notre correspondant, un bruit de fusée fut perçu et une traînée d'étincelles, pareille à la queue d'une comète, fut visible quelques secondes au-dessus de la Coudre.

L'Observatoire de Neuchâtel n'a pas eu connaissance de ce phénomène. Nous nous étonnons qu'à une heure où bien des gens sont encore dehors, notre lecteur paraisse avoir été l'unique témoin du passage de ce météore... ou de cette bombe volante (?).

### Conférence intercantonale des responsables des travaux publics

Hier a débuté, à Neuchâtel, la réunion des chefs des départements des travaux publics des cantons romands, de Berne et du Tessin. La rencontre prendra fin ce soir.

Le programme de ces journées comporte diverses conférences et la visite des chantiers de réfection du Col-des-Roches.

### Concert public

Voici le programme du concert public que la société de musique « L'Avenir », de Serrières, donnera à Serrières ce soir et à la Coudre samedi soir, sous la direction de M. Charles Vogel :

« For Ewer », marche de Rœthlisberger ; « Te voici vigneron », de C. Boller; « Salut à la Neuveville », de G. Stalden ; « Plaisir de chasse », de A. Klein; « Armes et défenses », marche de F. Sehori; « Lumières de gloire », marche de procession de G. Gadenne ; Pas redoublé.

## RÉGION DES LACS

### ESTAVAYER

#### La fête annuelle

(c) Cette fête, dite Bénichon, a mis en liesse toute la ville d'Estavayer. Malgré la pluie du dimanche, qui tomba après le dîner et le soir, une foule immense avait pris possession des rues de la vieille cité. Les bateaux nous amenèrent leur contingent habituel. Plus de 2000 personnes s'en vinrent à Estavayer dimanche et lundi. Les forains avaient occupé tous les emplacements disponibles. Les ponts et salles de danse furent envahis par les fervents de la valse et des danses modernes.

#### Des hôtes de marque

(c) Depuis mardi matin, des délégués du congrès mondial de Pax Romana de Fribourg séjournent dans notre ville. Des séances d'étude ont lieu dans les salles de l'institut Stavia. C'est un honneur pour la ville d'avoir dans ses murs des hôtes illustres de trente-six pays. Notons parmi eux, Mgr Hervas, évêque de Valence, et Mgr Muench, évêque américain.

### FONT

#### † Jules Brasey

(c) Mercredi a été enterré dans son village natal, Jules Brasey, retraité C.F.F. Ce fut un modeste et un brave cantonnier, il s'en est allé à l'âge de 89 ans, après avoir joui d'une belle retraite, largement méritée. La société de musique d'Estavayer était représentée aux obsèques.

## VIGNOBLE

### PESEUX

#### Arrestation de deux prisonniers allemands

(sp) Dans la nuit de lundi à mardi, la police a arrêté à Peseux deux prisonniers allemands évadés de France.

### VAUMARCUS

#### Une collision au passage à niveau

Mardi aux environs de 16 h. 40, une collision qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produite peu avant le passage à niveau de Vaumarcus, du côté de Saint-Aubin, entre une auto de nationalité tchécoslovaque venant de Vaumarcus et une auto de la Sagne arrivant en sens inverse. Les dégâts purement matériels sont assez importants et les deux véhicules durent être dépannés et pris en remorque. On ne signale pas d'accident de personne.

### BOUDRY

#### Vie scolaire

(c) Lundi dernier, les cours de l'école secondaire de Grandchamp ont repris dans les anciens locaux qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de quitter. En effet, un particulier avait offert une fort coquette somme pour l'immeuble qui a déjà vu passer tant d'élèves dans ses murs, et la promesse de vente avait été signée; toutefois les fonds de l'acheteur se trouvant à l'étranger, les difficultés d'obtenir le payement auraient engagé les propriétaires à donner à nouveau la préférence aux communes. Il convient cependant d'attendre des précisions pour renseigner plus exactement nos lecteurs.

Quant au collège primaire, c'est seulement la semaine prochaine, lorsque la foire des vins aura fermé ses portes, qu'il pourra rouvrir les siennes aux écoliers qui auront ainsi bénéficié de six semaines de vacances.

## AUX MONTAGNES

### LE LOCLE

#### Arrestation d'un prisonnier de guerre allemand

La police du Locle a arrêté dans la nuit de mardi à mercredi un prisonnier allemand qui s'était évadé d'un camp de Besançon et qui avait pénétré clandestinement en Suisse.

### LA CHAUX-DE-FONDS

#### Un conseiller communal quitte son poste

M. René Lauener, conseiller communal, chef du dicastère des finances, a donné sa démission pour raison de santé. Le Conseil communal l'a acceptée, avec remerciements pour services rendus, pour le 30 septembre 1946.

## EN PAYS FRIBOURGEOIS

### Une ferme à Ecuvillens détruite par le feu

**Mercredi matin, le feu a entièrement détruit la grande ferme de M. Eugène Chenaux demeurant à Ecuvillens. Le bétail a pu être sauvé, mais tout le reste est détruit. Les dégâts sont estimés à 150,000 francs.**

## CORRESPONDANCES

**(Le contenu de cette rubrique n'engage pas la rédaction du journal)**

### Où est la surveillance des apprentissages ?

*On nous écrit :*

Sous ce titre, je ne veux pas décrier la surveillance des apprentis aux cours obligatoires, mais celle que l'on prétend exister aux lieux de travail et qui, lors des examens périodiques, oblige les apprentis à inscrire dans leur carnet d'apprentissage, le travail que leur patron ou chef de bureau leur fait faire.

Dans la plupart des bureaux, je vois des jeunes gens qui se disent apprentis alors que leur travail consiste simplement à faire le classement, l'expédition du courrier, les commissions, etc., et ceci non seulement la première année, mais jusqu'au dernier jour de leur apprentissage.

A quoi sert de signer un contrat d'apprentissage, s'il faut faire le travail d'un commissionnaire et avoir un salaire aussi bas que celui d'un apprenti ?

Beaucoup de personnes, et même des inspecteurs, font la remarque : les apprentis ne se donnent pas assez de peine aux cours. Ceci n'est pas toujours le cas. S'ils étaient mieux suivis et s'ils avaient du véritable travail d'employé, ils auraient aussi plus de facilité à ces cours et aux examens qui leur paraissent parfois trop difficiles.

Si cette surveillance est suffisamment sévère pendant l'école, elle manque d'autorité en ce qui concerne le travail pratique et la fréquentation des établissements publics par ces futurs employés, qui ne prennent leur tâche pas assez au sérieux. Les parents, qui se sacrifient pendant trois années, ne désirent nullement que leurs enfants fassent un mauvais apprentissage. Puisqu'il existe un bureau pour la surveillance des apprentis, il est normal que celui-ci fasse son travail jusqu'au bout.

Lors des séances de clôture, on entend toujours les mêmes paroles dans les discours « les apprentis ne se donnent pas assez de peine pour leur profession », mais les orateurs ne disent jamais que les patrons devraient donner du travail plus intéressant à ces prétendus apprentis.

Il est à espérer que l'inspectorat des apprentissages prendra également conscience de ses devoirs dans ce domaine-là, et nous verrons aussi les apprentis prendre leur tâche plus à cœur.

Aimé GUENOT.

*CHRONIQUE ARTISTIQUE*

# Une fresque du peintre Maurice Barraud à l'église catholique de Travers

« Oh quelle charmante église ! Où se trouve-t-elle ? » C'est l'exclamation d'une personne (catholique) de Neuchâtel, à laquelle je montrais quelques photographies prises lors d'une visite récente à Travers. J'ai donc lieu de croire qu'elle n'est pas la seule de son genre et que ces lignes inciteront à un pèlerinage dans la pittoresque vallée de notre Jura.

Tandis que le temple protestant est sis sur une colline au bout du village, la nouvelle église catholique se trouve près de la gare. Elle a été construite de 1937 à 1939 en un style néo-roman fort simple. Un vaste porche à deux grandes arches précède l'entrée que surmonte à gauche une tour carrée massive, avec laquelle contraste la frêle pyramide de l'aiguille supportant la croix.

Nous entrons dans la nef, vaste salle rectangulaire au plafond à caissons, éclairée par une suite de fenêtres jumelées d'un jour très tamisé par des vitraux aux noms de divers donateurs. A droite, avant le chœur, les fenêtres sont remplacées par l'accès à une chapelle latérale consacrée à la sainte Vierge. A gauche est placée la chaire sur laquelle est peint un bon berger. Le maître-autel enfin occupe le fond du chœur ; la table n'appuie que par ses deux extrémités sur deux solides socles aux façades sobrement marquetées. Le fond se termine par un vaste panneau construit pour recevoir une fresque.

L'honneur de créer un décor aussi important est échu au peintre Maurice Barraud, de Genève, et le mérite de l'avoir su choisir revient au curé Vogt, car, disons-le d'emblée, la réussite est complète.

La tâche n'était pas facile ; car en dehors des questions de convenances techniques, architecturales et picturales qui sont du ressort du peintre habitué aux œuvres monumentales, il y a les convenances spirituelles de l'église. Nous devons remarquer ici que la liberté avec laquelle cette œuvre a été conçue nous a frappé. Nous pensions y trouver une scène traditionnelle et, au lieu de cela, nous nous trouvâmes en face d'une présentation toute personnelle, d'un esprit très moderne et pictural de ce qu'il y avait à dire. Or, ce qu'il y avait à dire, c'est que ce lieu était consacré à saint Joseph et à la sainte Vierge; il fallait dire aussi qu'il devait être à l'usage de l'édification de la jeunesse et des gens de toutes conditions et tout spécialement d'une population de travailleurs.

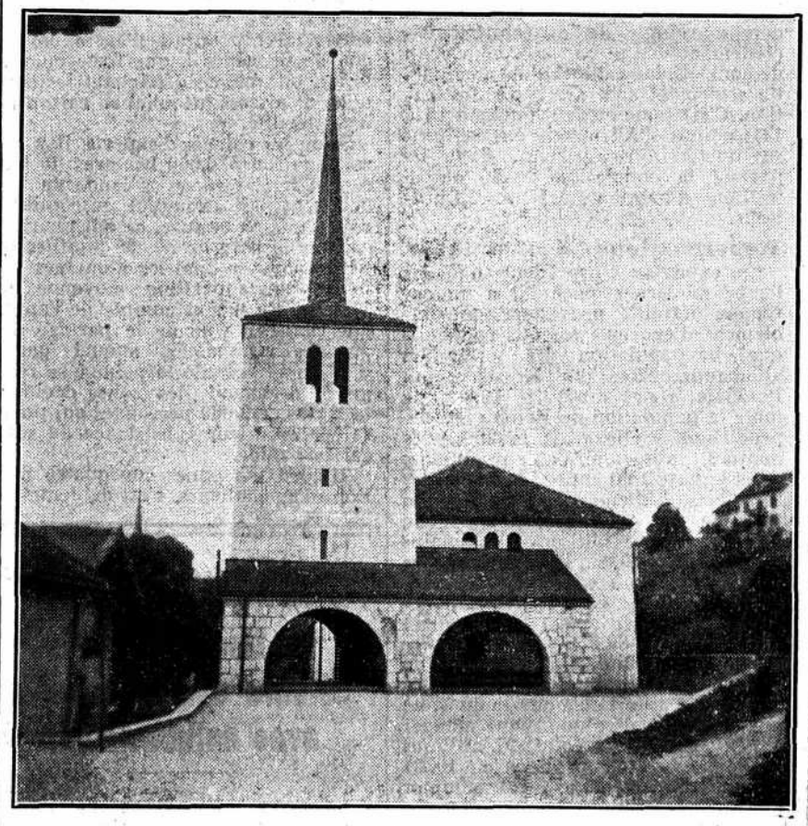

L'église catholique de Travers

Le peintre avait à sa disposition tout le fond de la paroi, coupé, il est vrai, dans la partie inférieure par le maître-autel ajouré. Il a tenu compte du fait que pendant le culte, le centre du tableau serait occupé par l'officiant, il l'a donc laissé libre dans la mesure du possible.

Quatre grandes figures : saint Joseph et la sainte Vierge d'une part, et deux grands anges d'autre part, se partagent le haut ; deux groupes, des enfants en prière à gauche et des travailleurs à droite occupent les deux angles inférieurs. Un rocher forme au centre une sorte de podium, sur lequel arrive de la droite saint Joseph, drapé en un vêtement ample et riche en plis ; il appuie le bras gauche sur le cadre d'une scie. De sa droite, ouverte, appuyée sur le genou, il présente la sainte Vierge qui arrive de la gauche, apparition de lumière en son vêtement blanc aux plis harmonieux, dont sort, les deux mains levées, l'Enfant-Dieu bénissant. Des deux anges, celui de gauche est debout derrière le groupe des enfants en prière et semble écarter avec ses bras des nuées sombres qui les menacent. L'autre ange, à droite, descend obliquement du haut et montre, au groupe de travailleurs qui passe, le ciel. Une ligne sinueuse dans le haut indique une montagne et relie heureusement les quatre grandes figures. Entre les deux personnages principaux, tout en marquant le centre, un rameau dénué portant deux roses symbolise l'amour. Le groupe des enfants, à gauche, est charmant dans sa simplicité toute naïve et celui des travailleurs, à droite, vus de profil, est impressionnant de gravité ; il rappelle certains personnages de fresques du Quattrocento et il n'est pas jusqu'au portrait de l'artiste lui-même qui s'est figuré en cette belle tête à grosses lunettes à l'extrême droite qui ne rappelle l'habitude des grands artistes d'antan !

Quant au coloris, il est sobre, tenu en un camaïeu gris très nuancé. Devant le ciel rose se profile la montagne en des gris bleus. Les anges sont d'un rose pâle aux ailes d'un gris vert. Le sol est jaune ocré. Tandis que saint Joseph se détache en une silhouette d'un gris foncé à laquelle répond la valeur soutenue des nuages de gauche, la sainte Vierge forme en ses blancs lumineux la note de clarté répondant au groupe d'enfants.

Tout cela est peint largement, sans aucune mièvrerie. Les auréoles mêmes jouent un rôle imperceptible, n'étant qu'un filet légèrement plus clair, et cependant elles ont un volume dans l'espace par les nuances du fond qui en animent le cercle.

Quant à la composition dans son ensemble, elle reflète une impression de grande paix. Malgré que les éléments en soient divers, l'harmonie est complète. L'artiste s'est soumis à une architecture de composition qui, tout en restant invisible au profane, est pour lui le plus sûr garant de la bonne construction de son œuvre ; mais cela ne se fait pas sans de grands sacrifices du « pittoresque ».

L'auteur du grand Nicolas de Flue de Schwytz et de tant d'autres œuvres de valeur s'est montré capable de créer une belle page de peinture religieuse et nous sommes heureux de la savoir si près de nous.

Félicitons donc le peintre et les bénéficiaires de cette belle initiative couronnée de succès. Th. D.

N. B. — Rappelons que le 21 juillet dernier, l'église de Travers recevait la visite de Mgr Charrière, évêque du diocèse et qu'à cette occasion, ce tableau reçut sa bénédiction.

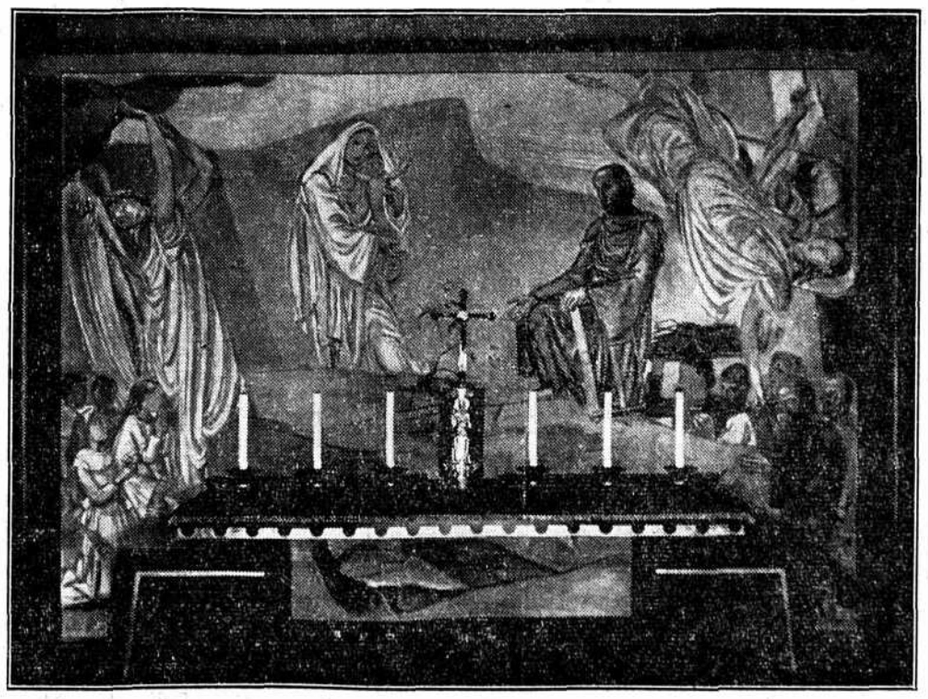

La fresque du peintre Maurice Barraud

Monsieur Henri Girardier, à Neuchâtel ;
Monsieur et Madame Pierre Girardier et leurs enfants Françoise et Pierre-André, à la Chaux-de-Fonds ;
Madame et Monsieur André Garin-Girardier, à Berne ;
Monsieur et Madame Arthur Jolybournot, leurs enfants et petits-enfants, à Laufon et à la Chaux-de-Fonds;
Monsieur et Madame Roger Jolybournot et leur fille, à Genève ;
Monsieur et Madame Francis Jolybournot et leurs filles, à Bevaix ;
Mademoiselle Marthe Jolybournot, au Locle ;
Madame veuve Elise Girardier, à Neuchâtel ;
Madame et Monsieur Edouard Maillard-Girardier, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Edgar Girardier, leurs enfants et petits-enfants, à Vouziers et Sancoins (France),
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de leur chère épouse, maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante et parente,

**Madame Ruth GIRARDIER**
née JOLYBOURNOT

que Dieu a rappelée à Lui le 28 août 1946, après plusieurs jours de grandes souffrances, dans sa cinquante-deuxième année.

Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.
Jean III, 16.

L'inhumation, sans suite, aura lieu vendredi 30 août, à 15 heures. Culte pour la famille à 14 h. 40.

Domicile mortuaire: Cité de l'Ouest 3.

Le comité de la *Croix-Bleue de Bevaix* a le pénible devoir d'annoncer à ses membres et amis la mort de

Madame
**Ruth Girardier-Jolybournot**
membre actif de la section.

Même quand je marcherais par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, car Tu es avec moi. Ps XXIII, 4.

Monsieur et Madame Jean Pellaton-Loth et leurs enfants Michel, Jean-Pierre et Anne-Marie;
les familles parentes et alliées,
ont le grand chagrin de faire part du décès de leur petit

**Alain**

enlevé à leur tendre affection, à l'âge de 3 mois.

Neuchâtel, le 28 août 1946.
(Monruz 80)

Laissez venir à moi les petits enfants.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu à Saint-Blaise, vendredi 30 août, à 12 heures.

Prière de ne pas faire de visites

Mesdemoiselles Micheline et Nicole de Coulon, à Bâle (19, Unterer Batterieweg) ;
le docteur et Madame William de Coulon ;
Monsieur et Madame Alain de Reynier et leurs enfants : Monique, Guy, Jean-Jacques et Philippe ;
Monsieur et Madame Jean-Louis de Coulon et leurs filles : Sabine et Alix ;
Madame Léon DuPasquier, son fils et ses petits-enfants, Monsieur Auguste de Coulon, Monsieur et Madame Eugène de Coulon, leurs enfants et petits-enfants, Madame Louis de Coulon et ses enfants, Monsieur et Madame Leslie Reed, leurs enfants et leurs petits-fils, Madame André Wavre, ses enfants et petits-enfants, Mademoiselle Ada de Coulon, Monsieur et Madame Raoul Arnaud, Monsieur et Madame Sydney de Coulon, leurs enfants et petits-enfants ;
Madame Frédéric de Bosset, ses enfants et petits-enfants, Madame Georges Jonquières, ses enfants et petits-enfants, les enfants et petits-enfants de Monsieur et Madame Paul de Coulon, Monsieur et Madame Pierre de Meuron, Madame Max de Coulon, ses enfants et petits-enfants, Madame Robert de Pury, ses enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame Rodolphe de Coulon, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur Guy de COULON**

enlevé à leur tendre affection, le 28 août 1946, dans sa 45me année.

Treytel-Bevaix, le 28 août 1946.

Que la paix de Dieu, laquelle surpasse toute intelligence, habite dans vos cœurs.
Phil. IV, 7.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu vendredi 30 août, à Bevaix. Culte pour la famille et les amis à Treytel, à 14 h. 15. Les honneurs seront rendus à 15 h. à l'entrée du village.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Pompes Funèbres E. EVARD
Cercueils Incinérations
Couronnes Transports
Rue du Seyon Tél. 5 36 04

### Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 28 août. Température: Moyenne: 16,8; min.: 8,8; max.: 23,1. Baromètre: Moyenne: 716,4. Vent dominant: Direction: sud-sud-ouest; force: calme à faible. Etat du ciel: nuageux à clair.

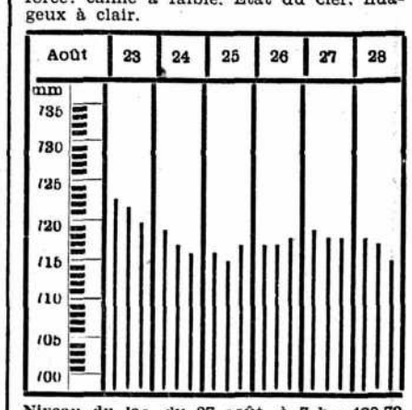


Niveau du lac, du 27 août, à 7 h.: 429.72
Niveau du lac, du 28 août, à 7 h. : 429.73
Température de l'eau 20°

Prévisions du temps : Ciel variable, généralement très nuageux, quelques averses. Température en baisse. Vent modéré du secteur sud-ouest.